



Publié sur *Ville de Persan* (<http://www.ville-persan.fr>)

[Accueil](#) > [Votre mairie](#) > [Élections](#) > Inscription sur les listes électorales

Inscription sur les listes électorales avant le 31 décembre de l'année - pour être électeur l'année suivante.

Se présenter avec la carte nationale d'identité française ou européenne en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Pour les personnes hébergées :

- 1 attestation d'hébergement sur l'honneur
- 1 justificatif de domicile au nom de l'hébergeant
- Pièce d'identité de l'hébergeant
- 1 justificatif de domicile au nom de l'hébergé à l'adresse de l'hébergeant.

Voir aussi :

[Demande d'inscription sur Service-public.fr](#)

Source URL: <http://www.ville-persan.fr/article/inscription-sur-les-listes-electorales>